

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 mars 2022

Immersions en entreprise : lancement d'une campagne de promotion auprès des TPE

En déplacement à la CCI de Lyon-Métropole, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Alain Di Crescenzo, président de CCI France, ont lancé une campagne de promotion des immersions en entreprise pour les demandeurs d'emploi auprès de 50 000 TPE.

Depuis 2017, des plans ambitieux ont été mis en place pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de la reprise économique que connaît le pays.

Ils visent tous une remise en activité le plus tôt possible dans le parcours.

Le retour à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée est d'autant plus rapide et durable qu'ils ont bénéficié de mises en situation, au sein de l'entreprise pendant leur parcours d'insertion.

Parmi ces dispositifs, l'un d'entre eux présente des résultats significatifs : il s'agit de l'immersion en entreprise. Elle permet à une entreprise de recevoir en immersion un demandeur d'emploi pendant quelques jours ou quelques semaines.

C'est un dispositif gagnant-gagnant :

- Le demandeur d'emploi peut ainsi découvrir un métier ou confirmer son projet professionnel
- L'entreprise peut avoir accès à un groupe de potentiels candidats et valoriser son métier et son entreprise auprès d'eux

L'immersion professionnelle est appréciée de l'ensemble des acteurs : 9 bénéficiaires sur 10 jugent ce dispositif utile pour leur projet et pour leur insertion professionnelle, et près de 9 entreprises sur 10 ayant eu recours au dispositif le recommanderaient auprès d'autres entreprises.

C'est pourquoi le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion souhaite développer massivement le recours aux immersions en entreprise.

Une plateforme a été créée pour faciliter le référencement des entreprises intéressées par l'accueil de personnes en immersion. Il suffit de s'inscrire au lien suivant :

<https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>

Pour encourager les entreprises à se saisir de ce dispositif, **le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) s'associent pour une campagne de promotion massive.**

D'ici à fin juillet, les CCI contacteront 50 000 TPE pour leur faire connaître les possibilités qu'offrent les immersions en entreprise.

Les conseillers auront pour rôle d'appeler les entreprises, de les informer de l'existence et du contenu de l'immersion en entreprise, et enfin d'assurer le lien avec Pôle emploi qui proposera des profils de demandeurs d'emploi aux entreprises intéressées.

Cette campagne visera prioritairement les secteurs en tension (industrie, commerce, hôtellerie-restaurant, informatique, construction). Au moins 15 000 TPE seront contactées d'ici fin avril.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion soutiendra financièrement les chambres de commerce et d'industrie pour mener à bien cette opération.

Elisabeth Borne : « *L'immersion professionnelle en entreprise joue un rôle déterminant pour aider les jeunes et les demandeurs d'emploi à découvrir des métiers et concrétiser leur projet professionnel. Pour les entreprises qui les accueillent quelques jours ou quelques semaines, c'est aussi une occasion unique de valoriser leurs métiers et de trouver des candidats potentiels. C'est pourquoi l'immersion en entreprise est au cœur des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi du Gouvernement – Contrat d'Engagement Jeune, plan de réduction des tensions de recrutement... –. La campagne*

que nous lançons avec CCI France sera essentielle pour le faire connaître au plus grand nombre de TPE. »

Alain Di Crescenzo : « Le réseau des CCI s'associe naturellement à ce dispositif d'immersion professionnelle mis en place par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. L'une de nos missions, en tant que réseau de proximité engagé dans la formation et le développement des entreprises, est de créer des opportunités de rencontres entre les demandeurs d'emplois et les entreprises. Dans le contexte actuel, où de nombreux secteurs éprouvent des difficultés de recrutement, l'immersion professionnelle est un levier déterminant auquel nous sommes fiers de nous associer. »

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.